

plan local d'urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique

mairie d'ouvrage
direction départementale
de l'équipement de l'Eure



service intercommunal de l'équipement de la région de l'Eure
27 222 rue de la République
85 100 212
02 32 38 91 17
02 32 38 91 17

réalisation : local de plans
mars 2008

Légende

-  AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés.
-  AC1 Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
-  AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits.
-  ASI Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
-  Perimètre de protection immédiat du captage
-  Perimètre de protection rapproché du captage
-  Perimètre de protection éloigné du captage
-  EL7/ Servitudes d'alignement.
-  EL11 Servitudes relatives aux voies express et aux déviations dragageonnements.
-  I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques. Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas toutes indiquées sur le plan.
-  PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
-  PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas toutes indiquées sur le plan.
-  T7 Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de déchargement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.

